

## **OBSERVATION 99**

9 avril 2021

Enquête publique concernant le projet éolien de NAMPCELLES-LA-COUR 02140  
Bonjour,

Par ce mail, nous, \_\_\_\_\_ demeurant au \_\_\_\_\_ à RENNEVAL directement impactés par les éoliennes prévues dans votre projet éolien de Nampcelles la Cour.

De notre maison nous voyons une multitude d'éoliennes située sur Marle, Clermont les fermes, montloué, Chaourse... tout notre horizon est pollué par ces éoliennes qui clignotent tout le temps et qui salissent la beauté de notre belle campagne de Thiérache. Depuis que les éoliennes sont installées (et pourtant assez loin de chez nous) nous avons de gros problèmes de réception de télévision et plus grave j'ai des maux de tête, des migraines à en vomir.

Dans ce projet de la Fache, nous devrions avoir une éolienne à 800 mètres de chez nous.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne soutenons pas du tout ce nouveaux projet.

**NOUS NOUS OPPOSONS A L'INSTALLATION DES PARCS EOLIENS DU PROJET FACHE, CHEMIN DU CHENE et GRAND CERISIER.**

Nous ne sommes vraiment pas sûrs que ces éoliennes soient une vraie Energie verte.

## **OBSERVATION 101**

9 avril 2021

Madame, Monsieur,

Je déclare être contre l'installation prévue d'éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-La-Cour et Dagny-Lambercy dans le cadre du projet Grand Cerisier pour les raisons suivantes :

- Nuisances visuelles, sensation d'encerclement, paysages massacrés
- Puissants flash rouge et blanc de nuit
- Nuisances sonores jusqu'à 3 km
- Menace sur la santé
- Atteinte à la biodiversité , perturbation des animaux d'élevage
- Ruine du tourisme vert (gîtes ruraux, tables d'hôtes...)
- Saccage du patrimoine historique (églises fortifiées, bocages)
- Diminution de la valeur immobilière de nos habitations
- Quid du coût du démantèlement laissé à la charge du propriétaire ?

Dans tous les cas, le nombre d'éoliennes installées sur un territoire devrait être proportionnel au strict besoin des habitants concernés afin d'éviter des répartitions d'éoliennes totalement inégales sur l'ensemble des régions et surtout implantées très loin des habitations.

En définitive, ne faudrait-il pas d'abord privilégier la rénovation thermique et énergétique des habitas et pourquoi pas dans un second temps favoriser l'installation de panneaux solaires.

Je pense qu'il serait souhaitable que ce type de projet soit soumis au vote (vote organisé dans les mairies de chaque commune concernée) afin que les habitants aient un réel pouvoir de décision sur leur avenir, un simple avis étant largement insuffisant.

Encore une fois, non aux éoliennes !

02140 THENAILLES

## **OBSERVATION 102**

10 avril 2021

Bonjour,

Notre département et tout particulièrement la Thiérache déjà meurtris par un trop plein d'éoliennes installées à ses portes et au delà au détriment de son développement économique et touristique.

En plus son effet sur la dépréciation de l'immobilier et ses effets trop méconnus sur la santé repoussera l'installation de nouvelles familles actives.

Une mort programmée dont n'a pas besoin notre département. Les éoliennes amènent quasiment aucun emploi local et ne sont nullement générateur d'emploi en France pour leur fabrication.

Les mesures compensatoires sur l'avifaune riche au niveau locale et sur les chauves-souris sont insuffisantes au regard des perturbations qu'elles engendrent.

Le paysage sur des kilomètres sera définitivement dégradé sans retour en arrière possible avant une vingtaine d'années.

Revenons à des solutions d'économie et à hauteur plus humaines et loin des habitats et mieux réparties sur le territoire, les hauts de France arrive à saturation.

Bien cordialement,

### **OBSERVATION 103**

10 avril 2021

Je déclare être :

– CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy;

– POUR la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations – avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ;

– POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes.

La Hardoye, commune de Rocquigny

08220, Ardennes, France

### **OBSERVATION 104**

11 avril 2021

Je déclare être :

– CONTRE l'installation prévue de 9 éoliennes sur le territoire des communes de Coingt, Nampcelles-la-Cour et Dagny-Lambercy;

– POUR la protection de la qualité de vie et de résidence de tous les habitants de la Thiérache, menacés par l'installation possible de très lourdes éoliennes dans leur environnement immédiat, à moins de 1 000 m de leurs habitations – avec pour conséquence des nuisances sonores, une pollution lumineuse, une dégradation de l'horizon, des problèmes de santé et une diminution de la valeur immobilière de leurs habitations ;

– POUR la protection du magnifique paysage, de la faune et du patrimoine historique et culturel de la Thiérache qui seraient irrémédiablement détériorés et / ou détruits par l'installation d'éoliennes.

Bien cordialement,

## OBSERVATION 105

11 avril 2021

M. Le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver par la présente un avis concernant l'enquête publique qui a cours actuellement sur le projet Grand cerisier de Nampcelles la cour.

Je suis opposé à l'installation d'éoliennes sur le secteur de Nampcelles la cour, et plus globalement, pour les raisons suivantes :

- Trop forte densité d'éoliennes dans la région sans compter les projet à venir, il y a un risque d'avoir une situation similaire à celle de Montcornet qui compte actuellement plus de 250 turbines.

- Ces projets de parcs éoliennes industrielles ne sont pas compatibles avec la charte paysagère du Pays de Thiérache, déjà très impactée par les bouleversements agricoles. De plus ceci nuira à la possibilité d'intégrer le Parc naturel de l'Avesnois en vue d'une sauvegarde de la biodiversité et des paysages. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNR) souhaite s'étendre vers la Thiérache, cette extension peut être incluse dans la révision de sa charte en 2021 et ce projet a une cohérence territoriale, environnementale et économique non négligeable.

- Ces projets ne sont pas compatibles avec les restaurations en cours des églises fortifiées dont certaines sont classées monument historique. La proximité de ses églises engendrera une pollution paysagère. Les arguments des promoteurs éoliens, comme quoi les compensations financières aideront à restaurer les églises, ne tiennent pas la route puisque les sommes d'argent promises ne compenseront pas la sauvegarde de ce patrimoine. Et quelle est l'utilité de dépenser de l'argent public en restauration du patrimoine si c'est pour les « défigurer ». Dans l'histoire le contexte de l'implantation de ses églises dites fortifiées est liée au paysage même.

- Ce n'est pas compatible avec une stratégie de développement de l'économie touristique. Quel visiteur pourra apprécier un séjour au « vert » avec des éoliennes à proximité immédiate (diminution des nuitées et des activités de loisirs) ceci engendrera à terme une suppression des hébergements touristiques et des résidences secondaires.

- C'est une erreur de penser que les retombées économiques seront bénéfiques, ceci ne génèrent pas d'emploi, les sous traitants comme les machines proviennent des pays de l'Est et ne créent donc pas d'emploi ni en local ni en France. Les compensations financières n'aident pas au développement économique.

La transition énergétique durable ne passe pas par l'implantation d'éoliennes industrielles. Ce n'est pas ceci qui remplacera les centrales nucléaires. La transition énergétique doit passer par une éducation de la population à réduire sa consommation et principalement à aider à la rénovation de l'habitat (indépendant au niveau énergétique) et justement en Thiérache il est urgent important d'aider la population.

Les éoliennes ne produisent pas en permanence, le caractère intermittent (moins d'un quart du temps), aléatoire et imprévisible de la production électrique est à prendre en compte et oblige à recourir à des énergies de substitution, gaz fioul ou charbon lesquelles augmentent les rejets de CO2.

- C'est un danger pour les enfants de l'école de Plomion notamment dont les classes et la cour de récréation seront dans la zone des effets stroboscopiques, il en sera de même pour les habitants (bruit entêtant, insomnies, acouphènes, troubles du comportement).

- Ceci détruit la biodiversité. Perturbant et tuant : oiseaux, chiroptères, espèces protégées...Le secteur est concerné par la migration des oiseaux notamment celle des cigognes noires, des grues et des aigrettes, etc.

Qu'arrivera t'il aux élevages alentours ? ou ailleurs en France, à proximité de parcs éoliens, on constate des mortalités et des troubles inexplicables et on retrouve la présence de métaux et terres rares sur des animaux analysés.

Artificialisation, stérilisation et assèchement des sols par des socles en béton non démontés.

Il y a une sous estimation du coût de démantèlement, lequel restera à la charge des collectivités publiques le moment venu.

- Une certaine partie de la population n'ose pas se prononcer dans cette enquête, de peur de mauvaises ententes avec le voisinage ou autres. Les promoteurs profitent de ce contexte ainsi que d'une zone économique difficile et d'une population parfois défaitiste, résignées, pour une partie.

Enfin il est temps que des études soient menées sur les malversations des promoteurs éoliens, ils sont là pour faire du business pas pour rendre notre planète ou notre économie plus verte.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à mon avis.

*Je suis né et j'ai grandi à Nampcelles la cour, terre de mes ancêtres, mais pour raisons professionnelles j'ai dû quitter la Thiérache. Depuis quelques années, nous aimerions revenir mais tant que ces projets sont en cours, je n'installerai pas ma famille à proximité de parcs éoliens.*

### **OBSERVATION 106**

11 avril 2021

02320 Anizy-le-Grand

Propriétaire d' une maison à Bancigny

Monsieur,

Je vous écris cette lettre pour vous exprimer mon adhésion au projet de la mise en place et du développement du parc éolien du Grand Cerisier.

En effet ,l'électricité est aujourd'hui comme jamais une énergie utile et recherchée et dont nous-même et les générations futures ne peuvent se passer.

Bien entendu qu'il faille participer à la transition écologique ,l'énergie produite par les éoliennes semble tout-à-fait convenir à cette volonté d'avenir.

Cette énergie produite localement n'engendre pas de gaz à effet de serre ,ni de particules néfastes pour l'environnement.

La plus part des composants de l'éolienne sont recyclables.

Il faut aussi tenir compte des retombées économiques locales avec la mise à contribution d'entreprises locales pour la phase de construction du parc ainsi que l'accueil du personnel dans les hôtels et restaurants du canton.

Cela engendre des revenus pour les collectivités territoriales locales pendant la construction et l'exploitation du parc éolien ainsi que des retombées fiscales.

Ce projet s'intègre et s'harmonise au mieux avec le paysage et s'accompagne de la mise en place d'arbres et de haies pour limiter la vue du parc éolien.

En conclusion ,j'adhère pleinement au projet d'implantation du parc éolien du Grand Cerisier.

Recevez ,monsieur ,l'expression de mes salutations distinguées.

## OBSERVATION 107

11 avril 2021

Madame, Monsieur,

Je suis fermement opposé à l'installation d'éoliennes aux abords de la forêt du Val Saint Pierre pour plusieurs raisons :

En premier lieu, un souci évident d'altération du paysage naturel du site, un des plus beaux endroits sauvages de la Thierache, abritant une faune fragile et hébergeant nombre d'oiseaux migrateurs.

Ensuite, pour des raisons économiques, les éoliennes coûtant un prix exorbitant aux deniers publics pour ne rapporter qu'à quelques uns des bénéfices à court terme.

De plus, leur efficacité à produire de l'énergie durable reste entièrement à prouver.

Leurs fonctionnements sont très aléatoires et leurs composants très peu recyclables.

Étant donné leur durée de vie forcément limitée, on peut se demander à qui d'autres qu'aux fabricants de ces merveilles, profite le crime faussement écologique.

J'espère donc que le bon sens l'emportera et que ces inutiles machines ne pollueront pas notre paysage thierachien, berceau des églises fortifiées qui devrait être déclaré « zone protégée »

02140 BRAYE en thierache